Commune de

Azay-le-Rideau

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage n°2/5

1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 20 décembre 2023 approuvant la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Fait à Azay-le-Rideau,
Le Maire,

Sylvia GAUBIER
Maire

ARRETE LE : 04/11/20
APPROUVE LE : 21/07/2021
Modification de droit commun n°1 approuvée le : 20/12/2023

auddicé Val de Loire

auddicé.com

Légende

Patrimoine bâti :

- Bâti protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Patrimoine naturel :

- Arbre remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Alignement végétal protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Haie protégée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé identifié au titre du L 113-1 du Code de l'Urbanisme
- Boisement ou massif boisé à créer ou à protéger au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme

Changements de destination :

- Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme

Espace soumis à des restrictions spécifiques :

- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Linéaire au sein duquel le chemin commerciale doit être préservée ou développée
- Bande d'inconstructibilité le long des grands axes routiers au titre de l'article L.111-6 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre d'Abords de Projet d'Aménagement Global au titre de l'article L 151-41 S'el R.151-42 du code de l'Urbanisme

Orientations d'Aménagement et du Programmation :

- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Servitudes d'Utilité Publique :

- Voie bruyante de catégorie 3
- Périmètre de 500m autour des Monuments Historiques
- Secteur inondable d'aléa faible identifié au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme
- Secteur inondable d'aléas fort et très fort identifié au titre de l'article R151-31 du Code de l'Urbanisme

- UA : Zone urbaine - tissu urbain ancien
- UAa : Zone urbaine en renouvellement urbain
- UAc : Zone urbaine soumise à un risque de cavités
- UB : Zone urbaine - tissu urbain récent
- UC : Zone urbaine à vocation économique
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipement, de commerces et d'hébergements
- UEh : Zone urbaine à vocation d'habitats
- UL : Zone urbaine à vocation de loisirs, tourisme
- UEc : Zone urbaine à vocation d'équipement et de commerces

- 1AU : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- 1AUc : Zone à urbaniser à vocation économique
- 2AU : Zone à urbaniser (à long terme) à vocation principale d'habitat
- 2AUc : Zone à urbaniser (à long terme) à vocation économique

- A : Zone agricole
- Aep : Secteur agricole accueillant un équipement public
- Ah : Secteur agricole composé d'un village rural à conscolider
- Ai : Secteur agricole permettant le développement d'activités complémentaires à l'exploitation agricole
- At : Secteur agricole autorisant l'hébergement touristique
- Act : Secteur agricole autorisant l'hébergement touristique
- Ap : Secteur agricole inconstructible

- N : Zone naturelle
- Ne : Secteur naturel comprenant une ancienne décharge
- Nd : Zone naturelle disposant de domaines à préserver et valoriser
- Nl : Secteur naturel à vocation de loisirs, tourisme
- NG : Secteur naturel en aire d'accueil des gens du voyage

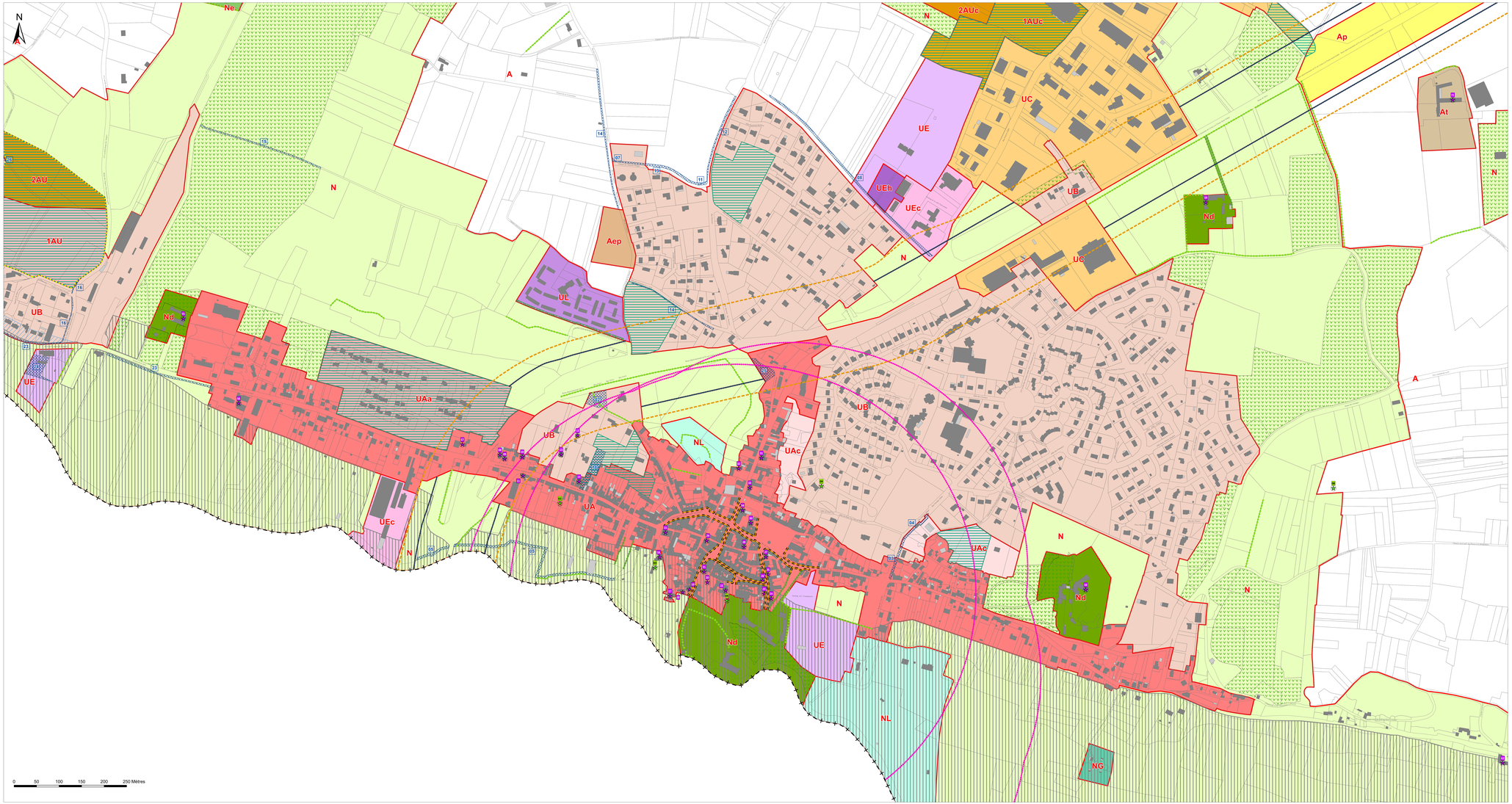

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	5243 m²	Elargissement de voie communale entre Les Frogerais et Pérré sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°2	1 409 m²	Création d'une placette rue Jules Grévy	Commune
ER n°3	478 m²	Elargissement de la rue G. Jéhan sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°4	400 m²	Elargissement de la rue G. Jéhan sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°5	2 680 m²	Création d'un cheminement piéton sur une marge de 5 m de large	Commune
ER n°7	32 m²	Aménagement du carrefour rue des Fontaines / Chemin des Maisons Rouges	Commune
ER n°8	2 291 m²	Aménagement des abords de la RD 39 et paysagement des abords du complexe sportif de la Loge	Commune
ER n°10	3172 m²	Revalorisation de l'entrée de ville	Commune
ER n°11	80 m²	Aménagement du carrefour rue Tournois / Chemin des Maisons Rouges	Commune
ER n°12	584 m²	Elargissement de la rue Tournois sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°13	841 m²	Elargissement du Chemin des Maisons Rouges sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°14	1 387 m²	Elargissement de la rue des Fontaines sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°15	858 m²	Création d'un cheminement piéton	Commune
ER n°16	271 m²	Elargissement route des Vergers sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°17	416 m²	Elargissement chemins des Roches et du Haut Charnières sur une marge de 3 m de large	Commune
ER n°18	1 630 m²	Création de voirie et stationnement	Commune
ER n°20	449 m²	Création d'un cheminement piéton sur une marge de 5 m de large	Commune
ER n°22	370 m²	Elargissement chemins des Martinières et carrefour avec la route de Langeais sur une marge de 5 m de large	Commune
ER n°23	9 097 m²	Aménagement des abords de la RD 57 et création d'une piste cyclable sur une marge de 5 m de large	Commune
ER n°24	1 706 m²	Extension de la station d'épuration	Commune
ER n°25	1 105 m²	Création d'un parking rue Tournois	Commune
ER n°26	501 m²	Création d'un accès vers la zone de projet Charrière	Commune